

## Le Vif l'Express : aux ordres des pharmas ?

Le 12 et le 14 novembre 2008, les hebdomadaires Knack et le Vif l'Express publiaient un article salubre sur les dessous de la vaccination anti-HPV et le lobbying effréné des pharmas. Un article d'investigation qui, à en lire les réactions du public, avait suscité un grand enthousiasme chez les lecteurs (et dont la pertinence et le bienfondé viennent d'être encore totalement confirmés par un article de la revue Marianne du 17 au 30 décembre 2011)<sup>1</sup> Seule l'industrie pharmaceutique était (bien sûr) à l'époque montée au créneau en fustigeant alors ce qu'elle qualifiait de « journalisme partial et léger » dans un droit de réponse qui lui avait été accordé.

Trois ans plus tard, le 23 décembre 2011, le Vif l'Express sort un article de 3 pages sous un titre des plus modestes : « Tout sur les vaccins ».

### Un article d'une partialité et d'une inexactitude des plus préoccupantes puisque :

- Aucune voix dissidente ou discordante ne vient troubler cette hagiographie vaccinale (alors que ce n'est pourtant pas cela qui manque, en témoignent d'ailleurs les résultats d'une enquête de l'INPES de 2005 démontrant que 58% des pédiatres et généralistes français se posent des questions sur l'utilité des vaccins faits aux enfants et 31% s'interrogent sur leur sécurité <sup>2</sup>!)

- Les deux seuls experts interrogés (le Dr Swennen et le Pr Van Laethem) ont des conflits d'intérêts avérés avec les industries pharmaceutiques concernées, révélés dans un rapport du KCE pour l'une<sup>3</sup> et dans Le Soir du 23/11/10<sup>4</sup> pour l'autre. Or dans la revue belge d'Evidence Based Medicine Minerva<sup>5</sup>, on peut notamment lire que tout conflit d'intérêt quel qu'il soit « **interfère avec le jugement clinique et nuit à l'intérêt des patients** ».

- **L'article élude totalement les risques graves des vaccins**, se contentant d'affirmations générales et simplistes telle que « il est essentiel de ne jamais oublier que les risques associés aux vaccins sont très inférieurs aux risques liés aux maladies qu'ils préviennent. » ou encore des métaphores assez grossières comme celle de la ceinture de sécurité.

Par conséquent, l'article donne une priorité absolue à des arguments d'autorité sur nombre de publications scientifiques et de données factuelles irréfutables qui contredisent pourtant très aisément les premiers.

Ainsi, si on prend par exemple la première affirmation (« les risques associés aux vaccins sont très inférieurs aux risques liés aux maladies qu'ils préviennent »), elle se trouve terriblement mise à mal par la façon dont l'agence française Afssaps elle-même représente la sous-notification des effets secondaires des vaccins, c'est-à-dire à la façon d'un iceberg<sup>6</sup> ou encore par les aveux d'un ex Commissaire de la FDA publiés en 1993 dans le Journal de l'Association Américaine de Médecine (JAMA) selon lequel « **seul 1%** des effets secondaires graves sont rapportés à la FDA »<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/dec-2011/Marianne-du-17-au-30-dec.-2011.pdf>

<sup>2</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/INPES-2.pdf> (cfr p.29/40)

<sup>3</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxyyy/3/27/09/71/KCE--rapport-vaccins-pneumococciques--2011-.pdf> (cfr p.4)

<sup>4</sup> <http://archives.lesoir.be/experts-scientifiques-sous-influence-t-20101123-0151TG.html>

<sup>5</sup> [http://www.minerva-ebm.be/articles/fr/2007/5-2007/5-2007\\_editorial.pdf](http://www.minerva-ebm.be/articles/fr/2007/5-2007/5-2007_editorial.pdf)

<sup>6</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Pharmacovigilance-des-vaccins--Afssaps.pdf> (cfr p. 5/19)

<sup>7</sup> Kessler D.A, "Introducing Medwatch ; A New Approach to Reporting Medication and Device Adverse Effects and Product Problems", JAMA, June 2, 1993- Vol 269, N°21.

Par ailleurs cette même affirmation du Dr Swennen se trouve aussi fortement nuancée par le fait que les études d'évaluation de la sécurité des vaccins ne comparent jamais la santé des sujets vaccinés à celle de sujets n'ayant jamais reçu le moindre vaccin au cours de leur vie, ce qui crée bien sûr un énorme biais en faussant le « nombre de cas normalement attendus » de telle ou telle maladie. Sans parler du fait que le suivi des vaccinés se limite à quelques mois ou quelques semaines quand ce n'est pas seulement quelques jours.

Mais cela n'est pas tout, le Dr Swennen affirme aussi plusieurs autres contre-vérités flagrantes, s'agissant des vaccins anti-HPV :

« Le vaccin protège **des cancers** causés par les papillomavirus 16 et 18.[...] Cependant, **le recul de neuf ans** permet d'affirmer qu'en terme de santé publique, il est très important que les filles se fassent vacciner. » dit-elle.

Dans ce cas, comment se fait-il que le Pr Claude Béraud, ancien vice-président de la Commission transparence de l'Afssaps et ancien médecin-conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie ait affirmé dans la presse française en 2011 que :

*« Affirmer que ce vaccin diminuera de manière significative le nombre de cancers est **une imposture d'un point de vue de santé publique**. Aucune étude n'est en mesure de le prouver. On a été beaucoup trop vite, il faudrait un recul de vingt ans pour en avoir la certitude. On ne peut qu'au mieux l'espérer, ce qui n'est pas la même chose. »*<sup>8</sup>

Des propos d'ailleurs confirmés par le rapport du CSS belge de 2007 sur ces mêmes vaccins<sup>9</sup> (Mme Swennen ayant participé à sa rédaction !) :

*« Les effets de la vaccination systématique des pré-adolescentes sur l'incidence et la mortalité par cancer du col de l'utérus ne seront visibles que **dans un délai de 20-30 ans**. » ?*

Est-ce honnête, intellectuellement parlant, que le Dr Swennen ne fasse aucune mention des + de 24 000 effets secondaires et + de 100 décès officiellement recensés aux USA suite à ces mêmes vaccins anti-HPV<sup>10</sup>? Ou encore qu'elle omette de dire qu'une publication, pourtant publiée dans JAMA<sup>11</sup>, fasse état d'un nombre d'effets secondaires recensés 3 fois plus important avec ces vaccins-là qu'avec tous les autres avec surplus de syncopes et thrombo-embolies ?

Ce nombre élevé d'effets secondaires des vaccins anti-HPV étant d'ailleurs explicitement rappelé par l'INAMI dans une réponse à la firme GSK<sup>12</sup>. Pourquoi ne pas le dire alors qu'il s'agit pourtant là d'une information de nature à modifier radicalement le consentement des parents et des jeunes filles ??

Pourquoi aussi taire que le taux d'effets indésirables graves de ces vaccins est tout simplement **supérieur** à celui d'avoir un cancer du col de l'utérus selon les chiffres officiels de l'Afssaps et de l'Inca :

*« L'Agence française de sécurité sanitaire et des produits de santé (Afssaps), qui a dénombré 351 victimes (chiffres 2011), établit un taux (EIG) de **8,1 cas pour 100 000** vaccinations. [...] Selon l'Institut national du cancer (Inca), le taux d'incidence du cancer du col de l'utérus est de **6,4 pour 100 000 femmes** (chiffres 2010). **Une***

<sup>8</sup> <http://www.sudouest.fr/2011/10/06/l-itinerare-d-un-vaccin-sous-surveillance-518464-2964.php>

<sup>9</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/Rapport-CSS--2007.pdf> (cfr p. 30/38)

<sup>10</sup> <http://sanevax.org/tag/adverse-reactions/>

<sup>11</sup> <http://jama.ama-assn.org/content/302/7/750.full?sid=76bedf2a-0034-460c-ba6e-74c6e0080c24>

<sup>12</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/INAMI--CERVARIX.pdf> (cfr p. 5/6)

*femme aurait ainsi plus de risques d'être atteinte d'effets secondaires graves liés au vaccin que de développer un cancer du col de l'utérus ! Cela change considérablement la donne. »<sup>13</sup>*

Mais que dire aussi du syndrome de Guillain-Barré, une maladie neurologique grave (pouvant s'avérer fatale par paralysie des muscles respiratoires) dont le lien avec la vaccination, pourtant scientifiquement très établi dans la littérature<sup>14</sup> est assimilé à « une légende » dans cet article du Vif, décidément très peu rigoureux ?

Sans affirmer que la vaccination en soit la seule cause possible, il nous paraît inimaginable de nier cette possible origine, en dépit d'une littérature médicale mondiale mais aussi en dépit des notices des vaccins qui mentionnent pourtant explicitement ce risque ! Et il nous semble, au passage, extrêmement méprisant pour les victimes de Guillain-Barré post-vaccinal aux séquelles parfois gravissimes (dont les témoignages ne manquent pas<sup>15</sup>) de continuer à véhiculer ce type de croyance !

Autre affirmation simpliste, celle du Dr Van Laethem qui dit que « les vaccins ne détruisent pas le système immunitaire et ne l'épuisent pas non plus » au prétexte que « chaque jour, nous avons de nouvelles expériences immunitaires » et que « les vaccins ne sont donc qu'une goutte d'eau dans cet océan de nouvelles substances gérées par notre système immunitaire. »

Outre que le Dr Van Laethem omet de préciser que les substances étrangères des vaccins ont ceci de particulier au niveau de leur impact qu'elles sont injectées (contrairement à toutes les autres substances étrangères de notre environnement), voici ce qu'écrivent à ce sujet les Drs Dettman et Kalokerinos :

« Selon des recherches sophistiquées (...) les effets produits par les programmes vaccinaux de l'enfance sur les lymphocytes T (...) montrent que **le système immunitaire s'avère substantiellement endommagé à la suite des vaccinations de routine. Une part importante des lymphocytes T est mobilisée par les antigènes spécifiques présents dans les vaccins. Une fois ainsi mobilisés, ces lymphocytes T deviennent immunologiquement inertes, incapables de réagir ou de se défendre contre d'autres antigènes, infections ou maladies.** Ces découvertes tendraient à montrer que le capital immunologique se trouve substantiellement amoindri chez les nombreux enfants soumis aux programmes vaccinaux courants. » Drs Kalokerinos & Dettmann du Biological Institute of Australia. »<sup>16</sup>

Autre preuve d'une partialité difficilement défendable : cet article présente aussi la vaccination comme « un geste altruiste et solidaire » tout en se gardant bien de rappeler que dans notre pays, les victimes de vaccins ne peuvent pas compter sur la moindre solidarité de la part de la société car contrairement à ce qu'il se passe dans d'autres pays, il n'existe aucun système d'indemnisation. Ainsi, il faut tout de même savoir que depuis 1986, le gouvernement américain a déjà payé plus de 2 MILLIARDS de dollars en dédommagement des victimes de vaccins<sup>17</sup> ou encore qu'un site officiel de santé canadien<sup>18</sup> détaille le programme officiel d'indemnisation des victimes, un programme qui couvre tous les types de vaccins et qui prévoit

<sup>13</sup> [http://www.lepoint.fr/sante/cancer-du-col-de-l-uterus-polemique-autour-d-un-vaccin-24-10-2011-1388293\\_40.php](http://www.lepoint.fr/sante/cancer-du-col-de-l-uterus-polemique-autour-d-un-vaccin-24-10-2011-1388293_40.php)

<sup>14</sup> [http://www.initiativecitoyenne.be/pages/Certains\\_effets\\_secondaires\\_graves\\_du\\_vaccin\\_contre\\_la\\_grippe\\_clas\\_sique-1757037.html](http://www.initiativecitoyenne.be/pages/Certains_effets_secondaires_graves_du_vaccin_contre_la_grippe_clas_sique-1757037.html)

<sup>15</sup> [http://www.dailymotion.com/video/x9mh9f\\_swine-flu-1976-propaganda\\_webcam](http://www.dailymotion.com/video/x9mh9f_swine-flu-1976-propaganda_webcam)  
<http://www.youtube.com/watch?v=tUXz1DOI46Y>

<sup>16</sup> <http://ddata.over-blog.com/xxxvyy/3/27/09/71/Notre-reponse-a-la-reponse-de-Mme-Onkelinx.pdf> (cfr point (18), p. 16/22)

<sup>17</sup> <http://www.nvic.org/injury-compensation.aspx>

<sup>18</sup> <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/vaccination/index.php?indemnisation#lien13>

notamment des indemnités pour « dommage corporel », « remplacement de revenu » ou encore « indemnités de décès **y compris les frais funéraires** »!

Nous venons donc par ces quelques exemples de démontrer le manque de rigueur, d'éthique et de déontologie journalistique de cet article pourtant issu d'un hebdomadaire qui se veut professionnel.

Chose étrange, la dernière page du Vif comporte la mention « **Roularta adhère au Jury d'Éthique Publicitaire** et se conforme à ses décisions en supprimant de ses pages toute publicité en infraction avec les dispositions légales et éthiques applicables. » alors que ce même Jury d'Éthique Publicitaire a sévèrement désapprouvé, dans sa décision du 9 novembre dernier<sup>19</sup>, la publicité de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur « les vaccins tout au long de la vie », estimant qu'elle était « de nature à induire le consommateur en erreur » parce qu'elle présentait les bénéfices de façon trop absolue tout en taisant les risques !

Faudrait-il donc en déduire que les publicités sont soumises à des exigences de loyauté et de véracité supérieures à celles des articles de presse??

A l'heure où même des revues professionnelles pourtant financées par l'industrie, comme Vax Info<sup>20</sup>, en viennent à admettre qu' « **il est déconseillé d'exagérer les avantages et de minimiser les inconvénients pour convaincre le patient** : outre la question de l'honnêteté intellectuelle et une perte éventuelle de crédibilité si le patient s'informe (sur internet par exemple...), cette attitude peut même avoir un effet opposé en renforçant les résistances du patient. », n'est-il pas urgent de rectifier comme il se doit un tel article ???

Pour Initiative Citoyenne,

Marie-Rose Cavalier, Sophie Meulemans, Muriel Desclée.

[initiative.citoyenne@live.be](mailto:initiative.citoyenne@live.be) <http://www.initiativecitoyenne.be>

---

<sup>19</sup> <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/DECISION-JEP--9-nov.-2011.pdf>

<sup>20</sup> <http://www.vaxinfo.be/spip.php?article78>